

Absents : Mme DURET Carine et Mme ISNARD Viviane

### **PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DES ¼ DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise l'exécutif de la collectivité territoriale, avec autorisation de l'organe délibérant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le conseil municipal décide de faire application de cet article au hauteur de 59 500,00 € sur le budget principal et de 109 480,50 € sur le budget de la Régie des Eaux.

### **VENTE TERRAIN LA FOULERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Monsieur BLANC Rémi, représentant la SCI la Sousto d'acquérir une partie du terrain cadastré section AB n° 316. Ce terrain est attenant à la parcelle AB n° 315 qui appartient déjà à la SCI la Sousto. Il est donné une suite favorable à cette demande, au prix de cinq euros le m<sup>2</sup>, il est précisé que les différents frais engagés pour la vente seront à la charge de l'acheteur. Il est demandé également que soit stipulé dans l'acte, le libre accès au parc sportif et aux gîtes.

### **NUMEROTATION DES RUES DOSSIER LA POSTE**

La municipalité ayant la volonté de pouvoir situer l'intégralité des citoyens de la commune et notamment ceux installés sur des rues ou des axes non encore répertoriés, il est donc proposé la mise en place de nouvelles rues et quartiers sur le village ainsi que sur le hameau de Chasse, ce qui permettra la géolocalisation pour faciliter les services de livraison.

#### **Noms des nouvelles rues :**

- Au quartier de Tête : Rue Sainte Agathe
- Au quartier Aco de Gravier : Impasse Dominus
- Au quartier Saint Blaise : Ruelle Reboul
- Au quartier Viéraron : Chemin Sainte Rita  
Chemin des Espiniers

#### **Noms des nouveaux quartiers :**

- Route du Puy
- Placette Saint Blaise
- La Serre
- Aco de Féraude
- Sous le Village
- Aire des Granges

## **Noms des rues à Chasse**

- Rue Saint Louis
- Route du Château
- Chemin des Prés
- Rue des Potagers
- Impasse Lantelme

## **DELIMITATION DE LA ZONE DE L'AGGLOMERATION**

Il est proposé de modifier les limites de l'agglomération, en raison de nouvelles constructions, ce qui va permettre de sécuriser les routes qui accèdent à cette nouvelle urbanisation de la commune, en limitant la vitesse d'usage en agglomération à 50 km/h, avec des points de repères précis (embranchement RD 202 jusqu'à la maison de M. Nahon, et sur la RD2 de l'embranchement de Jardin Ville jusque sous le village maison Mistre. Cette délimitation sera réalisée en accord avec les services du Conseil Départemental.

## **MUR ECROULE SUR LA RD2**

Un courrier a été fait au Conseil Départemental, stipulant la dangerosité du mur qui est en mauvais état. A ce jour, aucune réponse n'a été faite.

## **ZONE 30 DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (AMENDES DE POLICE)**

Fin mai 2016, un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police a été déposé auprès du Conseil Départemental. Cette demande n'a pas eu une suite favorable. Il est donc décidé de déposer de nouveau, comme l'a proposé le Conseil Départemental, le dossier de demande d'aide financière au titre des amendes de police pour 2017 pour l'aménagement d'une zone 30.

## **PLU**

Suite à la visite du Bureau d'Etude en mairie le 07 février, M. GASSA a présenté les corrections demandées par la DDT, avec des modifications de zonage qui seront présentées dans le nouveau projet prochainement. Un calendrier a été établi, ce qui permettra d'approuver le PLU à la fin de l'année.

## **TRAVAUX LE MARTAGON**

Des travaux de sécurité devront être réalisés à l'hôtel du Martagon. En effet, il faut procéder au tubage en inox de la cheminée. Les gérants de l'hôtel du Martagon ont également demandé de faire des travaux pour l'amélioration de la qualité d'accueil. Notamment avec la mise en place d'un poêle à granulés plus performant, permettant également le chauffage de la veranda et ainsi une économie d'énergie plus importante. Une participation financière à hauteur de 50 % sera demandée aux locataires.

## **LES MELEZES**

Monsieur le Maire a présenté un projet de réhabilitation des Mélèzes avec deux possibilités d'aménagement : une partie appartements à vendre et une partie hôtelière. Un dossier de demandes de subventions va être réalisé.

## **CALENDRIER DES FETES**

La saison des événements arrive, la municipalité a contacté l'Office de Tourisme de Colmars, pour établir un calendrier en fonction des dates disponibles. Il est proposé :

- 25 et 26 juillet récital Jean TATU
- 07 août Amountagna
- 10 août visite du village

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

